

CONTRAT COUREUR 2017-2018

JOINDRE OBLIGATOIREMENT le chèque de cotisation annuel au POLE ESPOIR CANOE KAYAK (50 euros à l'ordre de CRGCK)

NOM / PRENOM :

contact

- tel portable personnel : 06. 90
- adresse électronique personnelle du sportif :@.....
- tel portable des parents : 06.90 tel fixes usuels des parents : 05.90 / 05.90
- Adresse(s) électronique(s) des parents :@.....
- Adresse électronique de l'entraîneur de club référent pour le suivi :@.....
- **Scolarisation**
 Établissement : Professeur Principal :
 Classe exacte : Options :
 Objectifs personnels de résultats scolaires :
 Les besoins éventuels en soutien scolaire :

Emploi du temps (indiquer les heures de début et de fin de cours)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
Matin					
Après Midi					

AUTORISATION PARENTALE
SAISON SPORTIVE 2016 - 2017

Je soussigné(e), Père, mère, tuteur de, autorise mon enfant à participer aux entraînements et aux actions prévues dans le cadre du POLE ESPOIR CANOE KAYAK.

En cas d'urgence, j'autorise le(s) responsable(s) du déplacement et/ou de l'entraînement à faire pratiquer toute intervention médicale qui s'avérerait nécessaire et je m'engage à en assurer le règlement.

J'atteste connaître les conditions proposées par la couverture en assurance de la CARTE CANOE PLUS que possède mon enfant et décharge le POLE ESPOIR CANOE KAYAK de toute responsabilité hors « site et actions d'entraînement ».

À..... Le.....

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

ENGAGEMENTS

Le POLE ESPOIR CANOE KAYAK s'engage à :

1. mettre en place une équipe Guadeloupéenne composée de « jeunes talents régionaux » sélectionnés au POLE ESPOIR CANOE KAYAK pour la saison sportive 2016-2017.
2. mandater un collectif de cadres chargé du suivi de cette équipe dans le cadre d'un programme défini, sous la direction du coordonnateur du POLE ESPOIR CANOE KAYAK, le conseiller technique sportif Olivier TANTON.
3. mettre en place durant la saison un planning d'entraînement comprenant :
 - Pendant les périodes scolaires, du 5 septembre 2016 au 30 juin 2017, un programme d'entraînement hebdomadaire du lundi au vendredi sur la base Yves Domare de Lauricisque et au CREPS Antilles Guyane
 - Des stages à chacune des vacances scolaires

Ce planning est joint au présent contrat. Le POLE se réserve le droit de modifier les actions programmées. La participation à toutes les actions de ce planning est **OBLIGATOIRE** pour chaque athlète. Un aménagement est envisageable en accord avec l'entraîneur du POLE ESPOIR CANOE KAYAK.

4. favoriser la mise en place du suivi médical répondant aux cahiers des charges du ministère des sports et en relation avec le centre médical du CREPS
5. faciliter le parcours sportif de l'athlète en le conseillant et en l'orientant au niveau scolaire et sportif.
6. veiller à une harmonie entre projet sportif et projet scolaire

Le coureur inscrit en POLE ESPOIR CANOE KAYAK s'engage à :

1. suivre avec assiduité les actions programmées par le POLE ESPOIR CANOE KAYAK pour la saison sportive 2015-2016 : entraînements, visites médicales, stage, réunions et entretiens.
2. informer le coordonnateur du POLE ESPOIR CANOE KAYAK ou l'entraîneur de toute difficulté liée au respect de ce programme. **Chaque absence doit être justifiée** auprès du coordonnateur ou de l'entraîneur du POLE ESPOIR CANOE KAYAK. (sms, appel téléphonique, mail ou oralement)
3. participer à ces actions dans un esprit de sérieux et de rigueur afin de contribuer à accroître ses performances.
4. avoir un comportement conforme à l'éthique sportive, et à véhiculer une image positive du sportif (en particulier dans l'établissement scolaire et lors des déplacements organisés par le POLE ESPOIR CANOE KAYAK) en observant une attitude exemplaire.
5. poursuivre la présence dans son club d'origine : entraînements du samedi après midi et déplacement sur les compétitions.
6. transmettre ses bulletins scolaires à chaque trimestre au coordonnateur (pas nécessaire pour les élèves de la cité scolaire au CREPS)
7. tenir à jour un carnet sportif individuel où sont mentionnés : les dates et contenus des entraînements, les compétitions, les performances réalisées. Ce carnet sera présenté à chaque demande à l'entraîneur du POLE ESPOIR CANOE KAYAK
8. Prendre connaissance des obligations et devoirs vis-à-vis de la lutte contre le dopage et les conduites dopantes. Une journée d'information est programmée durant la saison.
9. respecter le matériel mis à disposition lors des entraînements (kayak, pagaie, autres) et veiller à l'entretien régulier de l'embarcation qui lui a été attribué en début de saison (rinçage et réparation)
10. participer à l'entretien du véhicule du POLE ESPOIR CANOE KAYAK par son nettoyage régulier (extérieur et intérieur)

Le coordonnateur du POLE ESPOIR CANOE KAYAK, Olivier TANTON, se réserve le droit prendre la décision d'une exclusion ponctuelle ou définitive si les points précédents n'étaient pas respectés.

Signature du coureur
Nom prénom

Signature du coordonnateur du POLE
TANTON Olivier



Signature de l'entraîneur du club
Nom prénom